

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Objet de la délibération
N°47/2026

Désignation des différentes commissions communales.

Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 07/04/2026.
Le Maire,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le scrutin peut être effectué à main levée si aucun conseiller ne demande le scrutin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire est Président de droit de chacune de ces commissions,

CONSIDERANT qu'aucun conseiller n'a demandé le scrutin secret.

DECIDE de constituer des commissions communales d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

DECIDE de procéder à la désignation des membres des commissions municipales par un vote au scrutin public.

ACCEPTE de nommer un vice-président pour chaque commission qui pourra convoquer et présider ces dernières si le maire est absent ou empêché,

PROCEDE au vote pour la constitution des commissions municipales suivantes :

FINANCES - BUDGET

Président : Jérémie BECCIU

Vice-Président : Vincent CATILLON

Gilbert BENEDETTI

Renée AMY

Pascal MAFFEI

URBANISME & ERP - ACCESSIBILITE

Président : Jérémie BECCIU

Vice-Président : Vincent CATILLON

Anne-Laure DEFIANAS

Jean-Paul BURAVAND

Clémentine MARTINO

Thierry BERTRAND

Renée AMY

Julien BURAVAND

Valérie BURAVAND

Patrick POUSSIN

Annie PAGOT

Pascal MAFFEI

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :